



FAÇONNER
UN
MEILLEUR
AVENIR

RAPPORT ANNUEL
2017-2018
DE **L'ACPIR**

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est l'organisation nationale qui représente près de 1 500 professionnels du domaine de la faillite et de l'insolvabilité. Créée en 1979, L'ACPIR a pour vocation de promouvoir un système équitable, transparent et efficace d'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.

VISION

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation et l'élaboration des normes de pratique professionnelle.

MISSION

L'ACPIR défend les intérêts de ses membres et du public en prenant les mesures suivantes :

- promouvoir l'excellence auprès de ses membres;
- offrir des possibilités de perfectionnement professionnel intéressantes;
- établir des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle et veiller à leur respect;
- imposer des normes de certification rigoureuses et offrir une formation novatrice aux candidats à la profession de professionnel de l'insolvabilité et de la réorganisation;
- promouvoir un système d'insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada.

VALEURS FONDAMENTALES

- **Leadership visionnaire** – Promouvoir les progrès continus en encourageant la collaboration, l'imagination, l'ouverture d'esprit et la réflexion prospective.
- **Attitude positive** – Faire preuve d'optimisme et susciter un sentiment de fierté à l'égard de la désignation de PAIR.
- **Intégrité** – Adopter un comportement éthique et crédible en faisant preuve de transparence et en rendant des comptes aux membres et au public.
- **Respect** – Encourager ouvertement, valoriser et examiner en toute impartialité les points de vue différents.
- **Excellence du service** – Offrir des services de qualité dans un environnement positif caractérisé par la communication, l'innovation et la créativité.
- **Engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'ACPIR, des professionnels de l'insolvabilité et du public** – Être une association socialement responsable dirigée et administrée de manière efficace et dotée de ressources adéquates.
- **Ambiance agréable** – Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.

TABLE DES MATIÈRES

**RAPPORT
ANNUEL**
2017-2018
DE L'ACPIR

VISION, MISSION, VALEURS DE L'ASSOCIATION	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ACPIR	8
2017-2018 - COMITÉS	9
COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE 2017 « KELOWNA, COLOMBIE-BRITANNIQUE »	11
COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR	12
STRUCTURE DU PQC	13
COMITÉ DES PRATIQUES DES CONSOMMATEURS	14
COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION	15
COMITÉ DES FINANCES	16
COMITÉ DES FORUMS	17
COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS	18
COMITÉ DE L'INSOLVENCY AND RESTRUCTURING EXCHANGE	19
COMITÉ D'INTERVENTION	20
COMITÉ DES MÉDIAS ET COMMUNICATIONS	21
COMITÉ DES NOUVEAUX MEMBRES	22
COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE	23
ADHÉRENTS À L'ACPIR	24
RAPPORT DU TRÉSORIER	25
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	27

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Chantal Gingras
PAIR, SAI
Présidente

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel 2017-2018 de l'ACPIR. En dépit de changements organisationnels sans précédent, l'Association a connu une année particulièrement productive tout en établissant une assise solide pour s'assurer un avenir meilleur. Vous en conviendrez sans doute avec moi.

J'aimerais passer brièvement en revue les défis et réalisations de la dernière année.

Finances et opérations

L'ACPIR a redressé sa situation financière après avoir enregistré un déficit considérable en 2016. L'excédent de fonctionnement audité de 572 000 \$ enregistré en 2017-2018 est beaucoup plus élevé que prévu, principalement en raison d'un écart salarial de 236 000 \$ attribuable à un important roulement de personnel en début d'année. Compte tenu de la stabilité des affaires financières et de la mise en place de mécanismes de contrôle et de procédures budgétaires, le conseil d'administration a pu approuver le maintien des droits d'adhésion des membres pour la troisième année de suite. En outre, il s'est engagé à adopter graduellement une approche axée sur un budget équilibré. Avec une bonne valeur nette de 2,6 millions de dollars, il s'efforcera aussi de se doter d'une stratégie et d'une politique prudentes et appropriées à cet égard.

Au cours de l'année, le personnel de l'ACPIR a amorcé des recherches afin de trouver des solutions pour mettre à niveau les technologies désuètes de sa base de données, de son site Web et de son système de gestion de l'apprentissage. À mesure que les nouvelles technologies seront développées et mises en service pendant l'été puis jusqu'en décembre 2018, nous sommes persuadés que les membres de l'ACPIR et les participants aux programmes de formation pourront bénéficier de services et de ressources en ligne nettement améliorés.

Gouvernance

Une bonne gouvernance est la marque des associations professionnelles qui réussissent. Au cours de l'année, l'ACPIR a déployé des efforts considérables afin d'établir des liens hiérarchiques appropriés pour le rôle des membres du personnel et du conseil d'administration. Les principales responsabilités du conseil d'administration consistent à définir des objectifs qui sont conformes à la mission de l'ACPIR et dans l'intérêt supérieur des membres et du public, à fixer des limites appropriées pour le président et le chef des opérations, et à évaluer le rendement de l'ACPIR dans la poursuite des objectifs. Les employés auront le pouvoir et la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des mesures qui, dans les limites établies par le conseil d'administration, appuieront efficacement la réalisation des objectifs du conseil.

L'énoncé de vision de l'ACPIR a été modifié à l'issue d'une réunion de planification des membres du Comité exécutif et de la haute direction, qui a été suivie de réunions des membres du conseil d'administration. Le nouvel énoncé met davantage l'accent sur la complémentarité de l'intérêt des membres et de celui du public. Le conseil a en outre défini les six objectifs suivants :

- veiller à ce que les membres demeurent très engagés;
- avoir un renouvellement continu d'étudiants et de candidats et obtenir des taux de réussite aux examens qui reflètent ceux de programmes exceptionnels de perfectionnement professionnel et de certification;
- maintenir avec le BSF des relations positives qui ont de l'influence;
- atteindre un taux de croissance des adhésions qui permettra à l'Association de bien fonctionner et de défendre les intérêts de ses membres;
- exercer ses activités de manière rentable et efficace en tout temps;
- veiller à ce que les membres apprécient leur statut de membre de l'ACPIR.

Les membres du conseil d'administration et les employés de l'ACPIR ont aussi commencé à examiner et à clarifier les Règlements administratifs et les Règles de conduite professionnelle de l'Association. Les modifications proposées devraient être présentées aux membres aux fins de discussion et d'approbation au cours de l'assemblée générale annuelle de 2018, qui aura lieu à Charlottetown.

Éducation

Le taux de réussite de 51 % à l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences administrées à l'automne 2017 est le plus élevé en trois ans, mais il demeure en deçà des attentes. Quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des candidats désignés par CPA Canada ont réussi l'examen, ce qui constitue un résultat respectable. Toutefois, seulement 26 % des candidats non désignés par CPA Canada l'ont réussi. Nous sommes convaincus que nous pouvons faire mieux – sans mettre en péril la rigueur et les normes de certification hautement reconnues de l'ACPIR.

Une séance de remue-méninges de haut niveau a été tenue en décembre dans le but de redéfinir la vision de l'éducation. Cet atelier visait à trouver des moyens d'améliorer l'efficacité des processus d'apprentissage de l'ACPIR. Conjointement avec la recherche et les discussions qui ont suivi, il a contribué à l'élaboration d'un vaste plan d'éducation. Une fois terminé et mis en œuvre, ce plan permettra de mieux appuyer tous les candidats et aidera à combler l'écart au chapitre des compétences entre les candidats désignés par CPA Canada et les autres candidats.

Perfectionnement professionnel

Les forums de l'ACPIR, CAIRP Exchange et la conférence annuelle demeurent des activités clés pour les membres de l'ACPIR. La participation de ces derniers aux activités de perfectionnement professionnel organisées par l'Association a continué d'augmenter – un taux impressionnant de 64 % des membres se sont inscrits à au moins une activité. En outre, près de 1 100 professionnels de l'insolvabilité ont participé à une activité organisée par l'ACPIR l'an dernier.

Présentée dans la magnifique ville de Kelowna, la conférence annuelle a connu un succès retentissant. L'événement a débuté par une réception tenue sous le soleil au vignoble Summerhill et a pris fin avec la brillante performance de l'humoriste Brent Butt, comédien de l'émission Corner Gas. Le calendrier de perfectionnement professionnel, qui laissait place aux importantes interactions sociales et au réseautage, a été enrichi grâce à deux journées complètes de séances éducatives fort intéressantes.

Plan de communications

En avril, le conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre d'un vaste plan de communications ayant une double finalité : améliorer la qualité et l'efficacité des communications de l'ACPIR avec ses membres et le public et aider à bâtir et à consolider la réputation et l'image de marque de l'Association comme chef de file pour les professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada. Les principaux volets du plan sont les relations avec les médias, les communications avec les membres, la conception du site Web, la littératie financière, la promotion des carrières dans le domaine et la recherche. En ce qui concerne le volet des relations avec les médias, qu'elle devrait lancer à l'automne 2018, l'ACPIR déterminera les enjeux d'intérêt national sur lesquels elle se prononcera publiquement, effectuera des recherches pertinentes à l'appui de ses prises de position et tirera parti de façon proactive et réactive des possibilités de les faire connaître et de les défendre dans les médias. Des mécanismes de mesure du rendement seront mis en place pour surveiller et évaluer l'incidence de cette initiative.

Relations stratégiques

Selon sa stratégie visant à mettre l'accent sur la collaboration pour optimiser ses ressources limitées, l'ACPIR a consacré beaucoup de temps à renforcer ses relations avec des intervenants clés comme le Bureau du surintendant des faillites (BSF), l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et CPA Canada.

Le Comité des pratiques des consommateurs de l'ACPIR a passé énormément de temps à examiner l'instruction no 1R4, Consultations en matière d'insolvabilité, et à rédiger des commentaires qui ont permis d'apporter des améliorations importantes. Le BSF a été invité à faire le point et à expliquer l'instruction aux membres de l'ACPIR dans le cadre des forums provinciaux. En vertu d'un protocole d'entente conclu avec le BSF, l'Association prendra en charge l'élaboration du nouveau Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité. L'ACPIR et le BSF se sont consultés sur de nombreuses autres questions d'intérêt commun tout au long de l'année, renforçant ainsi une précieuse relation fondée sur le respect.

Au cours de l'année, l'ACPIR a rencontré des représentants de l'ACFC et s'est engagée à renforcer considérablement son appui afin de promouvoir la littératie financière au Canada. Au cours de l'automne et tout au long de l'année, attendez-vous à ce qu'elle participe plus activement à la recherche et aux communications faisant la promotion de la littératie financière auprès des Canadiens.

L'ACPIR a par ailleurs conclu avec CPA Canada une nouvelle entente d'affiliation qui aidera les deux organisations à travailler en collaboration plus étroite pour appuyer les initiatives d'intérêt commun dans le domaine de l'insolvabilité et de la réorganisation.

Mot de la fin

À mesure que l'ACPIR progresse, les occasions de promouvoir la profession semblent illimitées. Notre plus grand défi consiste à profiter de ces occasions dans les limites de nos capacités – sur le plan des finances, des membres et du personnel. Il nous faut faire davantage et mieux en maximisant l'efficacité de nos opérations, la bonne gouvernance et la

collaboration. Qui plus est, l'ACPIR devra continuer à tirer parti du temps et des compétences qu'un très grand nombre de membres offrent généreusement chaque année. L'Association a la chance de pouvoir compter sur des membres dévoués et engagés qui se portent volontaires pour siéger au sein de comités ou faire office de parrains, de mentors et de formateurs. Nous ne tiendrons pas leur générosité pour acquise et améliorerons continuellement les moyens que nous prenons pour les mobiliser en offrant des possibilités de bénévolat enrichissantes et intéressantes. Je suis par ailleurs extrêmement reconnaissante d'avoir eu la possibilité de travailler avec des membres fort talentueux et dévoués au sein du Comité exécutif et du conseil d'administration. J'ai hâte de voir les belles choses que l'avenir nous réserve et je serai heureuse de travailler avec nos membres pour le façonner et tirer pleinement parti de toutes les possibilités qu'il nous offrira.

Chantal Gingras, PAIR, SAI
Présidente

“En dépit de changements organisationnels sans précédent, l'Association a connu une année particulièrement productive tout en établissant une assise solide pour s'assurer un avenir meilleur. Vous en conviendrez sans doute avec moi.”

Chantal Gingras

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF



PRÉSIDENTE

Chantal Gingras, PAIR, SAI
Gatineau Qc



VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Mark Rosen, LL.B, FPAIR
Halifax N.-É.



TRÉSORIER

Craig Munro, CPA, CA, PAIR
Vancouver C.-B.



SECRÉTAIRE

Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Saskatoon Sask.



DIRIGEANT SANS PORTEFEUILLE

David Lewis, CPA, CA, PAIR
Edmonton Alb.



PRÉSIDENT ET CHEF DES OPÉRATIONS

Grant Christensen, FCPA, FCGA

REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX



ALBERTA

David Lewis, CPA, CA, PAIR
Edmonton Alb.



COLOMBIE-BRITANNIQUE

Jennifer McCracken, PAIR
Surrey C.-B.



MANITOBA

Joe Healey, CPA, CA, PAIR
Winnipeg Man.



NOUVEAU-BRUNSWICK

Robert Powell, CPA, CA, PAIR
Saint John N.-B.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Derrick Hutchens, PAIR
St. John's T.-N.-L.

REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX (SUITE)



ONTARIO

Simone Carvalho, CPA, PAIR
Toronto Ont.



ONTARIO

Kathy Lenart, PAIR
Hamilton Ont.



NOUVELLE-ÉCOSSE

George Kinsman, CPA, CA, PAIR
Halifax N.-É.



QUÉBEC

Virginie Comtois, CPA, CA, PAIR
Brossard Qc



QUÉBEC

Nathalie Brault, CPA, CMA, PAIR
Laval Qc



SASKATCHEWAN

Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Saskatoon Sask.

REPRÉSENTANT DE CPA CANADA



Jorden Sleeth, CPA, CA, PAIR
Toronto Ont.

REPRÉSENTANTE DES NOUVEAUX MEMBRES



Patricia Marshall, PAIR
Vancouver C.-B.

ADMINISTRATEUR EXTERNE



Linc Rogers, LL.B.
Toronto Ont.

CONSEILLER SPÉCIAL



Hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L.
(Hons.), D.E.C.D., D. de l'U. de Lyon
(Hons.), L.L.D., Ad.E.
Montréal Qc

CONSEIL CONSULTATIF

PERSONNEL DE L'ACPIR

1979-80 L. Claude Mercure, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1980-81 Keith G. Collins, FCA, CA, FPAIR
1981-82 Ian K. Strang, FCA, FPAIR
1982-83 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1983-84 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1984-85 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1985-86 John J. Swidler, FCPA, FCA
1986-87 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1987-88 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1988-89 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR
1989-90 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1990-91 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, PAIR
1991-92 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1992-93 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1993-94 William J. Drake, FCPA, FCA, PAIR
1994-95 Gilles Campeau, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1995-96 Stephen H. Barnes, FPAIR (ret.)
1996-97 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1997-99 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1999-01 Peter D. Wedlake, LL.B., FPAIR
2001-03 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR
2003-05 William Alan Courage, CPA, CA, FPAIR
2005-07 Claude Gilbert, FCPA, FCA, FPAIR
2007-09 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FPAIR
2009-11 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR
2011-13 Guylaine Houle, BCL, FPAIR
2013-15 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR
2015-16 David Wood, PAIR
2016-2017 Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC
2017-2018 Chantal Gingras, PAIR, SAI

PRÉSIDENT ET CHEF DES OPÉRATIONS

Grant Christensen, FCPA, FCGA

ADMINISTRATION ET ADHÉSION

Steve D'Alessandro, CPA, CGA
Directeur, Opérations et adhésion

Mirela Monga, CAE
Coordonnatrice, services aux membres et
gouvernance d'entreprise

ÉDUCATION

Gina Létourneau
Directrice intérimaire, Programmes d'éducation
de l'ACPIR

Katie Tsoulis, BA
Adjointe éducationnelle et technique

Isabelle Gauthier
Registraire du PQC

COMMUNICATIONS

Beatrice Chan, BA
Gestionnaire des communications et adhésion

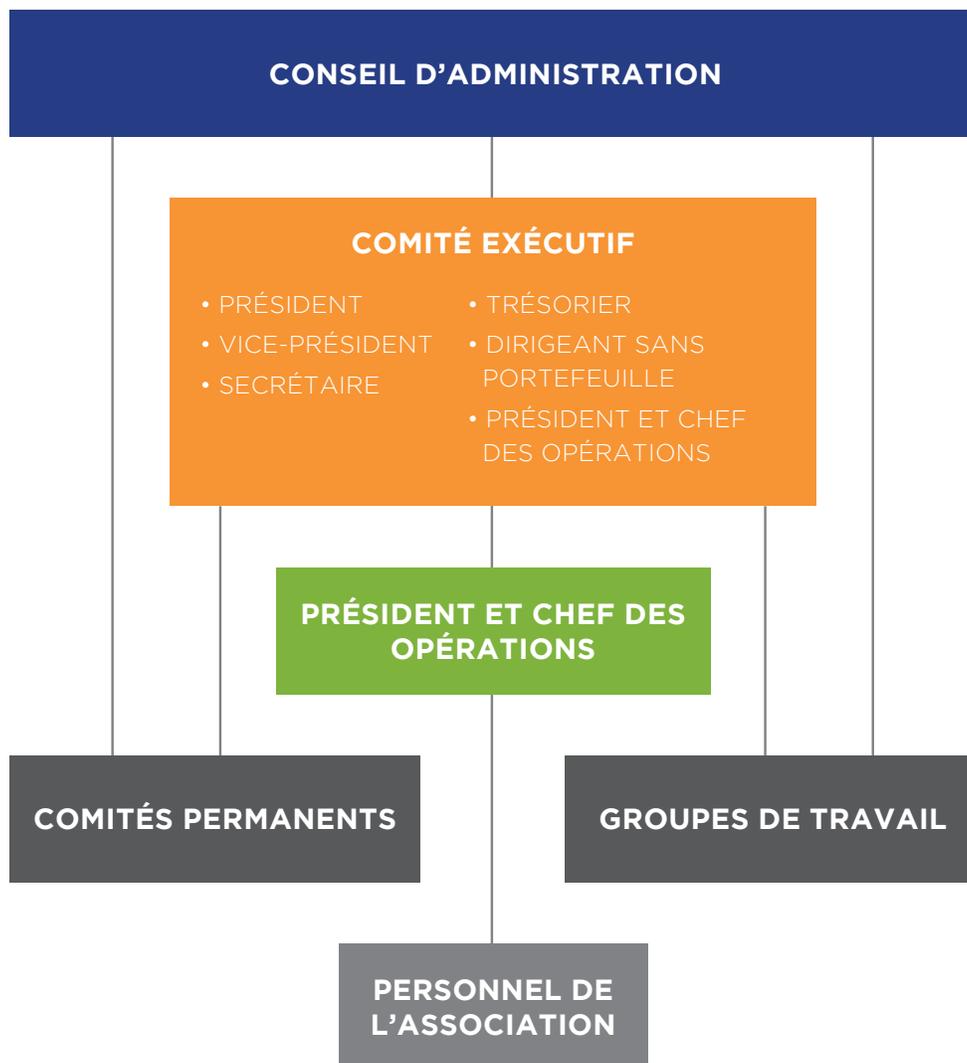
ÉVÉNEMENTS

Natalie Alfano, BA, MA
Directrice du perfectionnement professionnel

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ACPIR

2017/2018

Le fonctionnement de l'ACPIR repose sur la contribution généreuse des bénévoles qui mettent leur savoir-faire et leur temps au service de ses nombreux comités et groupes de travail. Les rapports qui suivent donnent un aperçu des activités importantes qui ont été menées à bien en 2017-2018.



2017-2018 - COMITÉS

COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE

(KELOWNA, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE)

*Jennifer McCracken, PAIR, SAI	BC
Robert Hunt, CPA, CA, PAIR	NS
John McEown, CPA, CA, PAIR	BC
Gregory Moroso, PAIR	BC
Craig Munro, CPA, CA, PAIR	BC
Lance Williams	BC
Michael Wright, CA, CPA	BC

COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR

*Tim Carson, FPAIR	ON
Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FPAIR	QC
Simone-Ann Carvalho, CA, CPA	ON
Virginie Comtois, CPA, CA, PAIR	QC
Andrew Dalgleish, CPA, CA, PAIR	QC
Professor Gail Fayerman, MBA, CPA, CA	QC
Adam Fisher, CPA, CA, PAIR	ON

COMITÉ DES PRATIQUES DES CONSOMMATEURS

*André Bolduc, CPA, CA, PAIR, SAI	ON
Jennifer McCracken, PAIR	BC
Lana Gilbertson, PAIR, SAI	BC
David Smith, PAIR, SAI	AB
Vicki Doell, PAIR, SAI	SK
Douglas Collins, PAIR, SAI	MB
Guyline Houle, BCL, FPAIR	QC
Larry Crandall, LLB, PAIR, SAI	NB
Brenda Woods, PAIR, SAI	NS
Noel Andrews, PAIR, SAI	NL

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

*William A. (Bill) Courage, CPA, CA, FPAIR, SAI	BC
Mary Buttery, LL.B.	BC
Paul Casey, CPA, CA, PAIR	ON
J. F. (Jim) Gilchrist, CPA, CA, PAIR	BC
Jeff Lee, Q.C.	SK
Sanjeev Mitra, LL.B.	ON
Mark Rosen, LL.B., PAIR	NS
Martin Rosenthal, CPA, CA, PAIR	QC
John Haralovich, CPA, CMA, CFE, PAIR	ON

COMITÉ DES FINANCES

*Craig Munro, CPA, CA, PAIR	BC
John Page, FCPA, FCA, PAIR	ON
Jorden Sleeth, CPA, CA, PAIR	ON
Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC	BC
Chantal Gingras, PAIR, SAI	ON

COMITÉ DES FORUMS

*Kimberley Burke, PAIR	NS
Karen Adler, PAIR	ON
Douglas G. Collins, CPA, CGA, FPAIR	MB
Matthew Golding, CPA, CMA, PAIR	NS
Angela Lock, PAIR	AB
Erez Cukierman, PAIR	ON
Michelle Grant, PAIR	BC
John Haralovich, CPA, CMA, CFE, PAIR	ON
Guyline Houle, BCL, FPAIR	QC
Brian Williams, CPA, CMA, PAIR	SK

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

Marla Adams, CPA, CA, PAIR	SK
Chantal Gingras, PAIR, SAI	ON
Mark Rosen, LL.B., FPAIR	NS

*Présidence

2017-2018 - COMITÉS

(SUITE)

COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

*Donna Collins, FPAIR	MB
Chantal Gingras, PAIR, SAI	ON
Bill Courage, CPA, CA, FPAIR	ON
Guyline Houle, BCL, FPAIR	QC
Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR	ON
Peter Wedlake, LL.B., FPAIR	NS

COMITÉ DE L'INSOLVENCY AND RESTRUCTURING EXCHANGE

*Brad Newton, CPA, CA, PAIR, CBV, SAI	ON
Jordan Sleeth, CPA, CA, PAIR, SAI	ON
Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI	ON
Stephen Ferguson, CPA, CA, PAIR, SAI	ON
David Goldband, CPA, CA, PAIR, SAI	ON
Karen Kimel, CPA, CA, PAIR, SAI	ON
Alex MacFarlane	ON
Jeffrey Rosenberg, CPA, CA, PAIR, SAI	ON
Adam Sherman, MBA, PAIR, SAI	ON
Supriya Sarin, PAIR	ON
Allen Yao, CPA, CA, CFA, PAIR, SAI	ON
Adam Sherman, MBA, PAIR, SAI	ON

COMITÉ D'INTERVENTION

*Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR	ON
Mark Rosen, LL.B., FPAIR	NS
Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FPAIR	QC
Christopher Galea, CPA, CA, PAIR	ON
Hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L. (Hons.), D.E.C.D., D.de l'U. (Hons.), L.L.D., Ad.E.	QC
Peter Wedlake, LL.B., FPAIR	NS
Phil Reynolds	
Alain Tardif	

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA BOURSE DE RECHERCHE LLOYD HOULDEN

*Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR	ON
Stephanie Ben-Ishai, LL.B., LL.M	ON
Kelly J. Bourassa, LL.B., LL.M	AB
Hon. Mark Schragger, LL.L., B.C.L.	QC

COMITÉ DES MÉDIAS ET COMMUNICATIONS

*Mary Ann Marriott, PAIR	NS
Nathalie Brault, CPA, CMA, PAIR	QC
Shelley Koehli, PAIR, SAI	BC
Chelsea Taylor, PAIR, SAI	BC

COMITÉ DES NOUVEAUX MEMBRES

*Nicholas To, CPA, CMA, PAIR	ON
Linda Paul, PAIR	BC
Daniel Budd, PAIR	QC
Shannon Desaulniers, PAIR	ON
Matthew Golding, CPA, CMA, PAIR	NS
Patricia Marshall, PAIR	BC

COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

*Colleen Craig, CPA, CA, PAIR	BC
Joe Healey, CPA, CA, PAIR	MB
Sheri Aberback, CFE, PAIR	QC
Marla Adams, CPA, CA, PAIR	SK
Noel Andrews, PAIR	NL
John Haralovich, CPA, CMA, CFE, PAIR	ON
Stanley Hopkins, CPA, CA, PAIR	NS
Robert Johnson, CPA, CA, PAIR	NB
Sandy Lyons, CPA, CA, CFE, PAIR	AB
Mario Mainella, CPA, CA, PAIR	BC

*Présidence

COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE 2017

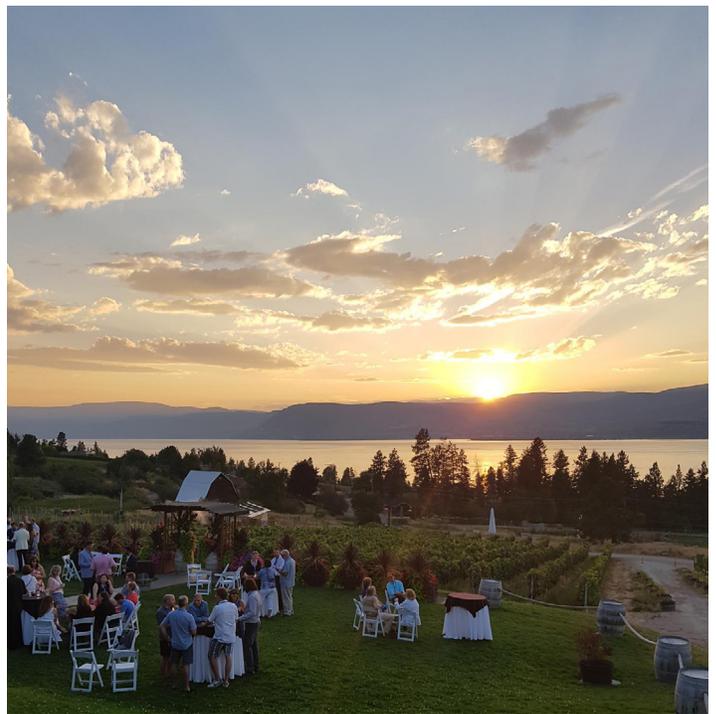
« KELOWNA, COLOMBIE-BRITANNIQUE »

J'ai été heureux de faire partie du comité de planification de la Conférence annuelle 2017 de l'ACPIR, qui a eu lieu en août dernier à Kelowna, en Colombie-Britannique. Dans le cadre de cet événement, 250 PAIR et autres professionnels de l'insolvabilité se sont réunis au Delta Hotel Grand Okanagan Resort, magnifique établissement situé au bord du lac Okanagan, le « Napa du Nord ». Il aurait été impossible de trouver un décor plus spectaculaire pour la conférence. Au cours de la réception de bienvenue tenue au vignoble Summerhill, Guylaine Houle, Mark Rosen et Colleen Craig nous ont initiés à l'art ancestral du sabrage. Ces trois braves PAIR ont tout un sens du spectacle!

Dans son allocution d'ouverture, Todd Hirsch, économiste en chef chez ATB Financial, nous a fait part de son point de vue sur le rendement des secteurs de l'industrie et la conjoncture économique canadienne. Au cours de cette séance captivante et éducative, il a également parlé d'innovation et d'adaptation, sujets explorés dans son ouvrage intitulé *Spiders in Space: Successfully Adapting to Unwanted Change*. Il a aussi relaté des histoires vraiment inspirantes de Canadiens ayant surmonté l'adversité pour atteindre le succès – sujet tout à fait approprié pour un groupe de professionnels de l'insolvabilité.

Le comité a adopté une nouvelle formule selon laquelle toutes les séances éducatives se déroulent le jour et les activités de réseautage ont lieu en soirée. Il y a eu deux jours complets de séances plénières et de séances simultanées portant sur l'insolvabilité d'entreprises et de consommateurs. Parmi les séances marquantes, mentionnons la présentation interactive sur l'éthique, la mise à jour jurisprudentielle et juridique, la séance sur l'insolvabilité transfrontalière et – une nouveauté – les séances d'information éclair sur les dossiers commerciaux et les dossiers de consommateurs. La dernière séance plénière était consacrée à une étude de cas sur la restructuration d'un vignoble dans l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. On n'aurait pu mieux clore notre conférence dans cette belle région vinicole. Le comité a souligné la contribution inestimable des conférenciers et des panélistes et les a remerciés d'avoir partagé leurs connaissances et leur expertise.

Au cours du dîner de clôture, nous avons eu droit à un spectacle désopilant de Brent Butt, légende de l'humour au Canada. Après la présentation des



lauréats des prix et distinctions de cette année, nous avons assisté à un numéro d'humour hilarant sur les particularités canadiennes, la vie en milieu rural en Saskatchewan et le vieillissement – sujet qui touche de près bien des gens. Après le repas, M. Butt a rencontré les invités dans un cadre informel, ce qui a mis fin à la conférence sur une note légère et inspirante.

La conférence a remporté un franc succès grâce à l'apport des membres du comité, c'est-à-dire Craig Munro, Mike Wright, John McEown, Greg Moroso et Lance Williams.

J'espère vous voir tous à la conférence de 2018, qui se tiendra dans la superbe ville de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Jennifer McCracken, PAIR, SAI
Présidente

COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR

Soucieux d'améliorer continuellement la qualité des cours de certification offerts par l'ACPIR et des évaluations connexes, le Comité du Programme de qualification des CIRP/PAIR (CQP) et ses sous-comités ont connu une autre année fort occupée et productive.

Grâce aux améliorations apportées au PQC, les candidats à l'ENIC ont obtenu des résultats légèrement plus élevés. Nous sommes heureux de le souligner. Le taux de réussite de 51 % à l'ENIC de 2017 demeure en deçà du seuil que nous considérons comme idéal, mais nous sommes impatients de relever le défi d'accroître le taux de succès de nos candidats – sans mettre en péril la rigueur et les normes de certification hautement reconnues de l'ACPIR.

Un atelier de haut niveau portant sur le renouvellement de la vision de l'éducation a eu lieu en décembre dans le but de trouver des solutions à court et à long terme pour améliorer l'efficacité des processus d'apprentissage de l'ACPIR. En qualité de président du Comité du PQC, j'ai eu le privilège d'y participer. Conjointement avec la recherche et les discussions qui ont suivi, cet atelier a conduit à la mise en œuvre de certains plans d'action immédiats pour promouvoir les services d'éducation offerts par l'ACPIR et inspiré des idées pour les faire progresser.

Ainsi, nous avons amorcé les travaux portant sur les initiatives qui seront mises en œuvre en 2018-2019 :

- Système de gestion de l'apprentissage inégalé – Brightspace D2L sera la plateforme en ligne utilisée par l'ACPIR pour donner tous ses cours. Avec le temps, le nouveau système d'apprentissage (education.cairp.ca) prendra en charge plusieurs nouvelles fonctions d'apprentissage et d'évaluation :
 - Forum et processus sécurisés pour les examens en ligne;
 - Expérience d'apprentissage des candidats et soutien améliorés, p. ex. :
 - forum de discussion en ligne, animé, à l'intention des participants;
 - travaux pratiques interactifs.
- Élaboration de webinaires et de balados :
 - Élaboration et présentation d'une série de quatre webinaires :
 - Revenu excédentaire;
 - État de l'évolution de l'encaisse,
 - ENIC – Les premiers pas;
 - ENIC – Mise-en-œuvre du plan d'étude.
 - L'ACPIR envisagera d'élaborer de courts balados – de 15 à 20 minutes – portant sur des sujets précis pour 2018-2019.



PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP (CHARTERED INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONAL)
/PAIR (DES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION)

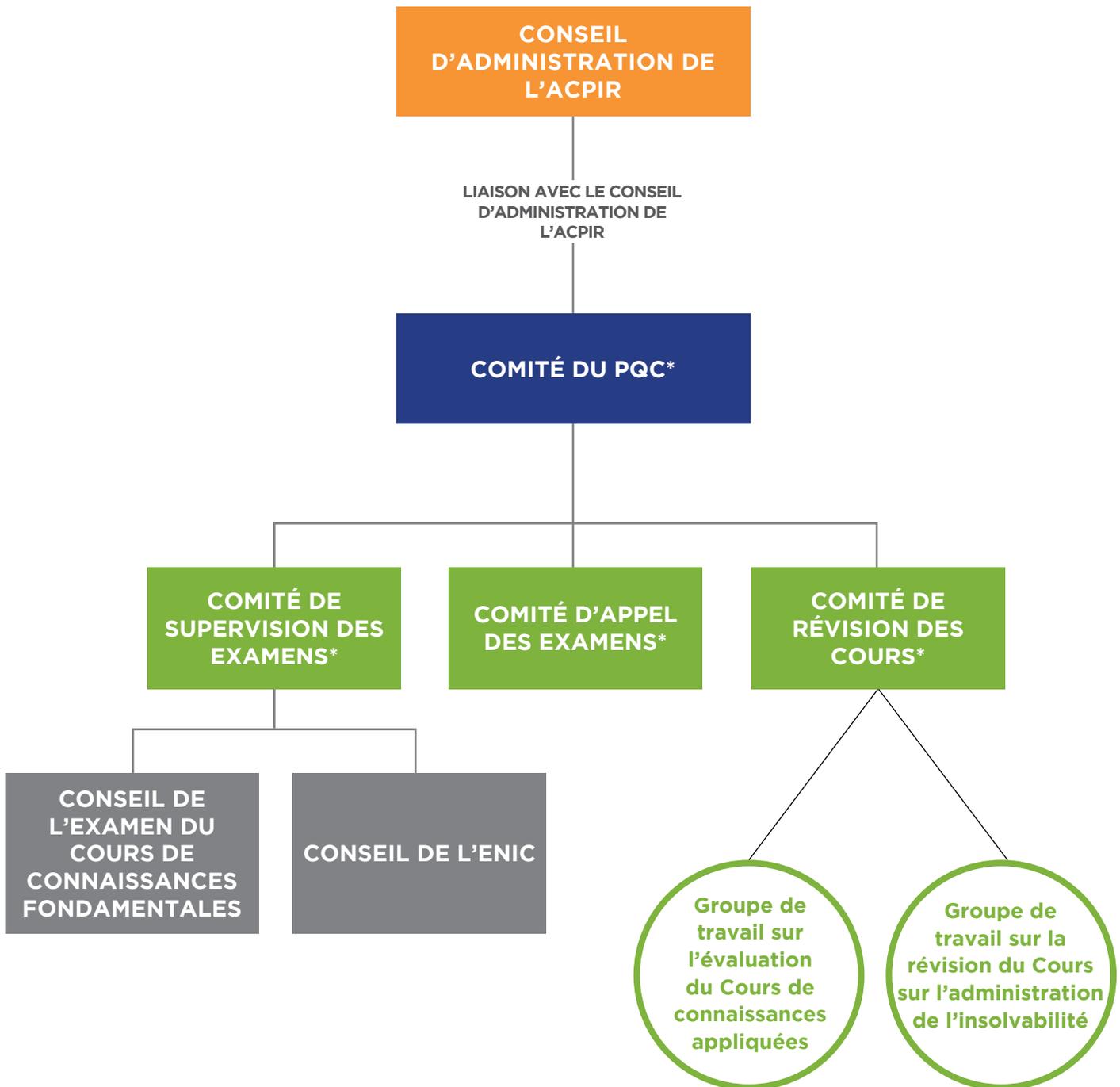
- Examen, analyse et amélioration systématiques et continus de la conception du programme de l'ACPIR, de ses ressources d'apprentissage et de ses processus d'évaluation.
- Stratégie visant à recruter davantage de membres qui utilisent leur savoir-faire pour promouvoir les services d'éducation offerts par l'ACPIR :
 - idées de webinaires et de balados pouvant favoriser l'acquisition et le perfectionnement de compétences clés plus difficiles à acquérir pour les participants;
 - recrutement d'auteurs, d'animateurs, de parrains, de mentors, de correcteurs de travaux pratiques et de l'ENIC, etc.

J'aimerais souligner la contribution de tous ceux qui ont mis leur temps et leurs compétences au service du PQC et leur exprimer ma gratitude. Je remercie particulièrement les membres du Comité du PQC et ceux du Comité de révision des cours, du Comité de supervision des examens, du Conseil de l'Examen du Cours de connaissances fondamentales et du Conseil de l'ENIC. Je suis reconnaissant aussi envers les nombreux bénévoles qui apportent une aide ponctuelle en corrigeant des examens aux centres de correction, en donnant des présentations à la séance annuelle de tutoriel de préparation à l'ENIC et en faisant partie de groupes de travail spéciaux. Je remercie également les parrains et les mentors qui appuient leurs candidats, les employés du BSF, les universitaires, les avocats ainsi que les membres et les employés de l'ACPIR qui aident à gérer le programme et à coordonner les travaux des divers comités. Toutes ces personnes permettent de rehausser la qualité de la profession et des services offerts aux débiteurs insolubles.

Tim Carson, FPAIR
Président

STRUCTURE DU PQC

2017-2018



*Le surintendant des faillites peut désigner un membre d'office pour chacun de ces comités ou sous-comités.

COMITÉ DES PRATIQUES DES CONSOMMATEURS

Les travaux du Comité des pratiques des consommateurs (CPC) portant sur la nouvelle instruction no 1R4 du BSF, Consultations en matière d'insolvabilité, l'ont tenu bien occupé au cours de l'exercice. Le CPC a amorcé ces travaux en octobre, à la suite de la publication de la version préliminaire de l'instruction et du processus de consultation mené par le BSF. Les membres du comité ont consacré beaucoup de temps à analyser attentivement l'instruction, à demander les commentaires des membres de l'ACPIR et à rédiger des observations pouvant aider le BSF à peaufiner l'instruction pour s'assurer qu'elle répond aux objectifs d'intérêt public tout en étant facile à gérer pour les professionnels exerçant leurs activités auprès des consommateurs. Avant de présenter ses observations, le comité a consulté encore une fois les présidents des associations provinciales afin

d'obtenir leur aval et de s'assurer qu'elles soient plus représentatives et reçoivent l'appui des membres. Après avoir présenté le mémoire, l'ACPIR a poursuivi le dialogue avec le BSF et continué de lui donner des avis sur des questions et des aspects précis de l'instruction. Grâce au travail acharné, à l'engagement et à l'expertise des membres du comité, l'ACPIR a grandement aidé à améliorer la version finale de l'instruction publiée à la fin de janvier et mise en œuvre aujourd'hui. Le comité est impatient de relever les défis, actuels et nouveaux, auxquels font face les professionnels de l'ACPIR exerçant leurs activités auprès de consommateurs.

André Bolduc, CPA, CA, PAIR, SAI
Président

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Le Comité consultatif de rédaction est chargé du contenu technique et éditorial de Rebuilding Success, magazine officiel de l'ACPIR. Ce magazine n'a cessé d'évoluer depuis son lancement en 2002 et il est maintenant devenu une publication de premier plan qui traite un large éventail de sujets ayant une incidence sur les intervenants du milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.

Rebuilding Success, publié deux fois l'an, compte maintenant près de 5 000 lecteurs. Il est distribué non seulement aux membres réguliers de l'ACPIR et aux participants à son programme de formation, mais aussi à des avocats, des bailleurs de fonds, des responsables de la réglementation, des universitaires et d'autres professionnels dont les activités sont axées sur le système canadien d'insolvabilité et de réorganisation.

Il s'agit d'une publication pratique et informative qui aide les professionnels à se renseigner sur les nouveaux enjeux et l'actualité judiciaire à la grandeur du pays et à mieux les comprendre. Les numéros publiés cette année allaient dans ce sens et renfermaient plusieurs analyses de décisions judiciaires importantes dans des dossiers d'insolvabilité très médiatisés ainsi que des articles portant sur le traitement des actifs de personnes décédées, les conclusions initiales dans les faillites mettant en cause des chaînes de blocs, un examen de l'incidence des nouvelles règles hypothécaires et des éléments de la trousse d'outils des professionnels de la réorganisation.

Le magazine met régulièrement à l'honneur des membres éminents du milieu de la réorganisation au pays. En 2017-2018, nous avons brossé le portrait de Chantal Gingras, nouvelle présidente du conseil d'administration de l'ACPIR, et celui de Grant Christensen, nouveau président et chef des opérations de l'Association.

La publication de Rebuilding Success est possible grâce à l'appui de ses annonceurs. Nous sommes heureux de constater qu'un nombre croissant de cabinets spécialisés en insolvabilité et en réorganisation, de cabinets d'avocats et d'autres fournisseurs de services utilisent le magazine pour se faire connaître sur le marché canadien et proposer leurs services.



Le Comité consultatif de rédaction présente différentes perspectives sur des questions d'insolvabilité et de réorganisation dans toutes les régions du pays. Il était composé cette année de membres de l'ACPIR et d'avocats spécialisés en insolvabilité. Chaque membre a grandement contribué au développement des sujets et au recrutement des auteurs pour le contenu éditorial du magazine. Je tiens à remercier sincèrement toutes ces personnes pour leur précieux apport aux numéros de Rebuilding Success parus cette année.

Bill Courage, CPA, CA, FPAIR
Président

COMITÉ DES FINANCES

Comme les membres s'en souviennent peut-être, l'Association est revenue l'an dernier en situation excédentaire après avoir enregistré un important déficit – 417 515 \$ – en 2016. Depuis cet exercice déficitaire, le Comité des finances, le conseil d'administration et le personnel s'attachent à améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'ACPIR, à peaufiner le processus d'établissement du budget et à mettre en œuvre les mécanismes de contrôle financier appropriés. Ainsi, les recettes de l'ACPIR ont augmenté et ses dépenses ont diminué considérablement en 2018 par rapport à 2016.

Une fois la situation financière de l'ACPIR en ordre, le Comité des finances s'est tourné vers des questions comme l'examen de la politique sur la valeur nette afin de s'assurer que l'Association se dote d'un plan judicieux pour allouer stratégiquement ses capitaux propres et maintenir de manière appropriée le solde de la réserve au titre des capitaux propres.

Le comité examine également la politique d'investissement de l'ACPIR pour assurer un juste

équilibre entre la préservation du capital et le retour sur les investissements. Au cours de l'exercice, l'ACPIR a eu le privilège de recruter Steve D'Alessandro au poste de directeur, Opérations et adhésion. En tant que cadre supérieur chargé des finances de l'ACPIR, il a déjà contribué grandement à améliorer les mécanismes de contrôle interne, la reddition de comptes et l'établissement du budget. Par exemple, on a prévu mettre à jour la passerelle de paiement pour accroître considérablement la sécurité des paiements en ligne. Un nouveau système de gestion, auquel s'ajoute une nouvelle approche de budget équilibré, améliorera sensiblement la qualité des budgets et la confiance à cet égard. J'aimerais remercier M. D'Alessandro et tous les membres du Comité des finances pour leurs efforts, leur savoir-faire et leurs conseils – ils ont montré à tous les membres que les ressources financières de l'Association sont entre bonnes mains.

Craig Munro, CPA, CA, PAIR
Président

LE COMITÉ DES FORUMS DE L'ACPIR

Le Comité des forums de l'ACPIR (auparavant « Comité de la formation continue ») a pour mandat d'organiser chaque année une série de séances éducatives. Les forums offrent aux participants une excellente occasion d'apprendre de nouvelles choses, de se tenir au fait des changements survenus dans le domaine de l'insolvabilité, d'accumuler des heures de perfectionnement professionnel et de nouer des liens avec des collègues.

Les forums de cette année ont eu lieu à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Montréal et Halifax.

Dans la foulée des innovations introduites en 2016, le Comité a décidé d'adopter une approche plus personnalisée et de présenter des sujets adaptés à chaque région tout en traitant certains sujets dans toutes les villes. Cette approche semble avoir remporté beaucoup de succès, comme en témoigne l'augmentation du nombre de participants à tous les forums de 2017.

Selon les résultats d'un sondage, les participants souhaitent davantage de séances interactives et le comité a continué d'utiliser les outils de sondage pendant certaines séances. Dans le même ordre d'idées, les séances de simulation, fort prisées, ont été remises au programme – il s'agissait cette fois-ci d'un interrogatoire en vertu de l'article 163.

D'autres séances tenues un peu partout au pays portaient sur la façon de composer avec les parties difficiles dans les dossiers d'insolvabilité; les panélistes ont aussi présenté une mise à jour jurisprudentielle et une étude de cas de mise sous séquestre.

J'aimerais remercier tous mes collègues du comité pour le travail acharné qu'ils ont accompli au cours des derniers mois afin d'organiser ces activités.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à la nouvelle présidente, Michelle Grant. Je suis convaincue qu'elle fera un excellent travail au cours de l'année qui vient.

Kimberley A. Burke, B.A. (spéc.), SAI, PAIR
Présidente

COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

En 2017-2018, le Comité de nomination aux prix et distinctions a reçu des candidatures pour le Prix du Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation, le Prix commémoratif Keith G. Collins et le Prix du bénévole exceptionnel. Il a également formulé, à l'intention du conseil d'administration, des recommandations sur les prix à décerner.

Le conseil d'administration a approuvé les recommandations du comité à son assemblée tenue en juin. Les prix et distinctions seront remis au cours de la Conférence annuelle de l'ACPIR qui aura lieu à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, en août 2018. Les prix et distinctions pour 2017 ont été annoncés et remis à la Conférence annuelle de l'ACPIR tenue à Kelowna, en Colombie-Britannique, en août dernier.

Chaque année, l'ACPIR sollicite des candidatures pour les prix suivants :

- **Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation** – Le titre de fellow est la plus haute distinction que l'Association puisse décerner à un membre. Il rend hommage aux membres qui ont assuré de façon soutenue des services exceptionnels à l'Association et qui ont grandement contribué à la profession au Canada.
- **Prix commémoratif Keith G. Collins** – Keith G. Collins, FPAIR, a été président de l'ACPIR (appelée à l'époque « Association canadienne de l'insolvabilité ») en 1980-1981. Il est décédé en 2006 à l'âge de 71 ans. M. Collins était un gentleman et un professionnel. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement lui ont valu le respect des membres de la profession et de la collectivité où il exerçait ses activités. D'un commun accord, l'ACPIR et l'Institut des comptables agréés ont reconnu sa contribution en lui décernant le titre de fellow, leur plus haute distinction. En 2007, l'ACPIR a créé le Prix commémoratif Keith G. Collins pour souligner le rôle de modèle qu'a joué M. Collins et inciter d'autres membres de la profession à suivre son exemple.
- **Prix du mérite pour les nouveaux membres** – Ce prix rend hommage aux nouveaux membres qui ont obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) au cours des cinq dernières années et qui exercent

PRIX ET DISTINCTIONS DÉCERNÉS PAR L'ACPIR EN 2017-2018

Prix du mérite pour les nouveaux membres

Tim Carson, PAIR, SAI

Prix du bénévole exceptionnel

John Delo, PAIR, SAI

Craig Munro, CPA, CA, PAIR

leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans leur vie personnelle et professionnelle. Il favorise l'émergence des futurs chefs de file de l'ACPIR en encourageant les nouveaux membres de la profession à adopter des pratiques exemplaires et à faire preuve d'excellence, d'intégrité, d'innovation, de dévouement et d'équilibre.

- **Prix du bénévole exceptionnel** – Le Prix du bénévole exceptionnel vise à souligner le travail de personnes qui ont fourni un service exemplaire à l'Association.

Pour obtenir plus de détails sur les prix et distinctions décernés par l'ACPIR, rendez-vous à <http://www.cairp.ca/fr/professionnels-de-l-insolvabilite/adherer-a-l-acpir/prix-et-distinctions/>.

En tant que présidente, j'aimerais remercier les membres du comité qui ont consacré beaucoup de temps à évaluer chaque candidature de façon objective et compétente. Je tiens aussi à remercier tous ceux qui ont pris le temps de soumettre des candidatures. Et, bien entendu, je félicite tous les lauréats.

*Donna L. Collins, B. A., B. Comm. (spéc.), FPAIR, SAI
Présidente*

Le comité encourage fortement tous les membres à consulter le site Web de l'ACPIR pour prendre connaissance des critères d'attribution de chacun des prix et à soumettre la candidature de leurs pairs.

COMITÉ DE L'INSOLVENCY AND RESTRUCTURING EXCHANGE

Le deuxième programme annuel CAIRP Exchange de l'ACPIR, qui a été présenté en mai 2017, a connu un franc succès. Cette année encore, le Comité du programme commercial et le Comité de la formation continue ont élaboré ensemble une journée d'apprentissage et de réseautage bien remplie répondant aux besoins des professionnels qui exercent leurs activités auprès des consommateurs et des entreprises.

Deux conférenciers d'honneur ont pris la parole dans la journée :

- Douglas Porter, économiste en chef du Groupe financier BMO, a exprimé son point de vue concernant les tendances économiques mondiales d'aujourd'hui et de demain et leur incidence sur l'économie canadienne.
- Robert J. Deluce, président et chef de la direction de Porter Airlines, a parlé de l'industrie du transport aérien et des défis constants qu'elle doit relever dans le marché actuel.

Diverses séances ont été offertes à l'intention des professionnels exerçant leurs activités auprès des consommateurs :

- Étude de cas de mise sous séquestre de petite envergure du point de vue du professionnel, du bailleur de fonds et du conseiller juridique.
- Analyse de la nouvelle jurisprudence et de son incidence sur les dossiers d'insolvabilité de consommateurs et les stratégies de gestion des changements en découlant.
- Aperçu de l'incidence de l'insolvabilité sur les créanciers et les débiteurs visés par un jugement et sur la relation du professionnel de l'insolvabilité avec ces intervenants.
- Outils pratiques visant à aider les professionnels à gérer les relations interpersonnelles difficiles entre les différents intervenants dans les dossiers d'insolvabilité.

Quatre séances ont été offertes à l'intention des professionnels exerçant leurs activités auprès des entreprises :

- Examen de l'incidence de la fraude dans les dossiers d'insolvabilité.
- Analyse des difficultés auxquelles se heurtent les professionnels de l'insolvabilité lorsqu'il est question d'immobilier, de locataires, de réclamations de privilèges, d'ensembles de logements en copropriété, etc.
- Aperçu de la jurisprudence et des décisions judiciaires récentes ayant une incidence sur les professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation d'entreprises et les stratégies de réalisation.
- Examen de grands dossiers d'entreprise dans l'ensemble du pays par les juges et les avocats qui y ont participé et des réflexions de ces derniers sur les raisons justifiant les décisions prises par les tribunaux dans ces dossiers.

Tous les participants se sont regroupés pour entendre le point de vue d'un bailleur de fonds sur la façon de choisir un professionnel et sur ses préoccupations lorsqu'il décide d'aller de l'avant.

Je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur travail acharné et leur dévouement dans le cadre de l'organisation du CAIRP Exchange.

J'aimerais aussi remercier nos conférenciers remarquables et nos nombreux commanditaires, sans qui nous ne pourrions offrir de programmes aussi fructueux. Mentionnons les cabinets d'avocats Aird & Berlis, Baker McKenzie, BLG, Cassels Brock, Dickinson Wright, Gowlings, Lenczner Slaght, Minden Gross et Thornton Grout Finnigan ainsi que les bureaux de syndics Alvarez & Marsal, Ernst & Young, FTI Consulting, Grant Thornton, KPMG, KSV et PwC. Merci également à BMO, Porter Airlines et Richmond Advisory Services, qui sont aussi des commanditaires importants.

Brad Newton, CPA, EEE, PAIR, SAI
Président

COMITÉ D'INTERVENTION

Le Comité d'intervention examine les demandes d'intervention pour déterminer si elles répondent aux critères d'intérêt national établis par l'ACPIR et recommande ou non l'intervention.

Au cours de l'exercice, le comité a étudié plusieurs demandes et recommandé à l'ACPIR de demander le statut d'intervenant dans quatre affaires devant les tribunaux : Redwater Energy, Callidus, Lapointe et Canada North Group. Voici un résumé de la situation dans ces dossiers à la fin de l'exercice :

- Redwater Energy – Dans cette affaire, l'Alberta Energy Regulator (AER) a présenté une requête pour obliger un séquestre à prendre possession des puits de pétrole d'un débiteur et à les remettre en état. L'ACPIR est déjà intervenue avec succès dans ce dossier devant la Cour d'appel de l'Alberta. L'AER a demandé et obtenu l'autorisation de la Cour suprême du Canada de faire appel de la décision. De son côté, l'ACPIR a demandé et obtenu le statut d'intervenant devant la Cour suprême du Canada. L'appel a été entendu le 15 février 2018 et la Cour n'a pas encore rendu sa décision.
- Callidus Capital Corporation – La Cour d'appel fédérale a rendu une décision créant une fiducie réputée établie en vertu d'un texte législatif pour tous les biens d'un débiteur, en priorité sur les intérêts garantis, pour les montants de TVH recueillis mais non versés. Le 22 mars 2018, la Cour suprême du Canada a autorisé Callidus Capital Corporation à faire appel de cette décision. L'ACPIR demandera le statut d'intervenant.

- Lapointe – Il s'agit de déterminer si la loi autorise un débiteur failli à poursuivre des procédures d'appel concernant un avis de cotisation fiscale contre lui et des obligations connexes du syndic autorisé en insolvabilité. L'ACPIR a demandé l'autorisation d'intervenir dans cet appel devant la Cour d'appel du Québec. Elle attend actuellement la date d'audition.
- Canada North Group Inc. – L'affaire, dont a été saisie la Cour d'appel de l'Alberta, vise à déterminer si une réclamation déposée par l'Agence du revenu du Canada à l'égard d'une fiducie présumée devrait avoir la priorité sur les charges superprioritaires imposées en vertu d'une ordonnance du tribunal. L'ACPIR a demandé le statut d'intervenant et l'a obtenu en mars 2018.

Le Comité d'intervention de l'ACPIR est composé de membres dévoués qui possèdent les connaissances et les compétences requises pour évaluer la valeur prospective d'une intervention et déterminer la position qui servira le mieux les intérêts de ses membres et du public.

Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR
Présidente

COMITÉ DES MÉDIAS ET COMMUNICATIONS

Le Comité des médias et communications (CMC) a réussi encore en 2017-2018 à établir et même à renforcer la présence de l'ACPIR dans les médias sociaux.

Le CMC a pour mandat d'examiner et d'approuver le contenu numérique diffusé par l'ACPIR par l'intermédiaire des médias sociaux et d'autres modes de communication en ligne. Au cours de l'exercice, nous avons publié 15 billets de blogue portant sur divers sujets d'intérêt pour nos membres et le grand public.

La présence de l'ACPIR a augmenté dans tous les médias sociaux, à l'exception de Twitter. Avec l'arrivée de la nouvelle présidente en février 2018 et l'ajout de nouveaux membres, toutes les plateformes de médias sociaux montrent des signes de progrès :

- le compte Twitter de l'ACPIR (@cairp_acpir) a maintenant 865 abonnés;
- son compte Facebook a environ 205 abonnés – ses publications peuvent en atteindre jusqu'à 500;
- son compte LinkedIn lui a permis de rester en contact avec plus de 860 professionnels.

Le blogue ACPIR (cairp.ca/media/CAIRPblog) continue de diffuser des billets divertissants et instructifs rédigés par des membres ou des amis de l'Association. Les billets publiés cette année exploraient divers thèmes – perspectives juridiques touchant l'insolvabilité, entre autres des articles rédigés par des avocats locaux, billets sur la littératie financière rédigés dans le cadre du Mois de la littératie financière, et billets variés sur des sujets ayant trait aux ressources financières, comme la fluctuation des taux hypothécaires et l'établissement d'objectifs financiers.



La fréquentation du site Web de l'ACPIR est demeurée stable, soit environ 200 pages consultées par mois en moyenne. L'ACPIR envisage d'effectuer un deuxième examen et de mettre à jour le contenu et la présentation de son site Web.

Le CMC continuera d'explorer de nouveaux moyens pour inciter les intervenants du milieu de l'insolvabilité à faire valoir leur savoir-faire et leur expérience sur les différentes plateformes des médias sociaux afin de renforcer les liens avec le milieu et le grand public.

Les personnes qui souhaitent publier un billet dans notre blogue sont invitées à communiquer avec Beatrice Chan, chef des communications, à l'adresse Beatrice.Chan@cairp.ca.

Mary Ann Marriott, PAIR, SAI
Présidente

COMITÉ DES NOUVEAUX MEMBRES

Les nouveaux membres représentent l'avenir de l'ACPIR, qui a mis sur pied le Comité des nouveaux membres pour encourager la participation des membres ayant obtenu leur désignation de PAIR au cours des cinq dernières années et les inciter à jouer un rôle clé dans l'avancement de l'Association et de la profession. Le comité est composé de nouveaux membres au service d'une variété de cabinets de tout le pays. Ses principaux objectifs consistent à promouvoir la participation des nouveaux membres au sein de l'ACPIR et à leur fournir une tribune qui les encourage à communiquer leurs idées et points de vue concernant l'Association et la profession.

Au cours du dernier exercice, le comité a poursuivi le programme pilote de mentorat et amorcé des discussions avec le personnel de l'ACPIR pour l'intégrer efficacement au PQC. Le mentorat s'ajoute aux ressources d'apprentissage offertes par le PQC en présentant le point de vue éclairé de nouveaux membres. Le comité a récemment mené un sondage

auprès des associés stagiaires, des mentors et des parrains afin d'évaluer l'efficacité du programme et de savoir comment on pourrait l'améliorer. L'analyse des réponses fournira à l'ACPIR de précieux renseignements qui l'aideront à déterminer la meilleure stratégie à adopter en ce qui concerne le mentorat.

L'ACPIR a par ailleurs invité le comité à participer à son processus annuel de planification stratégique. Le rapport qu'il a préparé à cet égard a été déterminant dans l'élaboration du plan d'affaires 2018-2019 de l'ACPIR.

En qualité de président du comité, j'aimerais remercier tous les membres des efforts qu'ils déploient afin de favoriser le succès des candidats, de l'ACPIR et de notre profession.

Nicholas To, CPA, CMA, PAIR
Président

COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Le Comité de conduite professionnelle (CCP) joue un rôle essentiel en faisant valoir les intérêts de ses membres et du public. L'enquête sur des plaintes constitue la première étape de l'application du Règlement administratif, des Règles de conduite professionnelles et des Normes de pratique professionnelle de l'ACPIR. Le CCP fait enquête sur toutes les plaintes reçues par l'Association concernant la conduite des membres et des associés.

Par souci d'équité et de transparence, un représentant de chaque association provinciale siège au comité. Avant de transmettre un dossier de plainte aux membres du comité, on mène un processus de sélection préliminaire de façon indépendante. Les membres du CCP doivent se récuser de tout dossier visant une partie avec laquelle ils ont un lien de dépendance.

Les plaintes traitées par le comité portent sur toute une gamme de problèmes de conduite professionnelle, par exemple un manque d'éthique ou d'honnêteté, le défaut de répondre à des communications, la non-déclaration d'une transaction, un retard déraisonnable, un comportement trompeur, irrespectueux ou discriminatoire ou encore une mauvaise administration de fonds ou de biens ou le fait de ne pas les avoir comptabilisés. Le comité peut aussi faire enquête sur des plaintes déposées contre des membres de l'ACPIR pour déterminer si leur publicité est conforme au Règlement administratif, aux Règles de conduite professionnelle et aux Normes de pratique professionnelle de l'Association.

Les plaintes relatives aux instructions émises par le Bureau du surintendant des faillites (BSF) ne relèvent pas de la compétence du comité. Elles doivent être déposée directement auprès du BSF.

Le comité a fermé six dossiers entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018. Sept dossiers de conduite professionnelle étaient encore ouverts au 31 mars 2018, mais aucun ne se rapportait à la publicité. Deux autres dossiers étaient en attente de l'issue de poursuites en cours devant les tribunaux. Le comité continue de se réunir tous les mois pour assurer le traitement équitable et efficace des plaintes.

En raison de la nature des plaintes ainsi que de l'étendue et de la profondeur des analyses requises, les membres du comité et les enquêteurs bénévoles doivent y consacrer beaucoup de temps et d'efforts. Je leur en suis reconnaissante. J'aimerais remercier tous les membres du comité, les enquêteurs et les employés pour leur détermination soutenue à assurer l'application des règles et le maintien de l'engagement de l'ACPIR à miser sur le professionnalisme, la confiance et l'objectivité.

Les enquêteurs nommés par le CCP peuvent comptabiliser les heures qu'ils consacrent aux enquêtes au titre des heures de perfectionnement professionnel obligatoire pour la participation active. Tout membre intéressé à devenir enquêteur pour le comité devrait communiquer avec l'ACPIR à l'adresse info@cairp.ca.

Colleen Craig, CPA, PAIR, SAI
Présidente

ADHÉRENTS À L'ACPIR

ANNÉE D'ADHÉSION					
	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15	2013-14
MEMBRES ¹	984	991	995	978	954
ASSOCIÉS STAGIAIRES	347	368	354	342	365
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES	20	20	24	24	23
ASSOCIÉS À VIE	190	199	181	167	157
MEMBRES INACTIFS ²	12	11	11	13	13

1. Comprend les nouveaux membres et les membres pour lesquels le conseil d'administration a approuvé une dispense des droits.
2. Les membres qui n'exercent plus leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité peuvent obtenir le statut de membres inactifs. S'ils ne reprennent pas leurs activités dans un délai de cinq ans, l'ACPIR mettra fin à leur adhésion.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'ACPIR pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Les observations formulées ci-après aideront à mieux comprendre les résultats financiers de l'Association.

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, l'Association avait un bon niveau de liquidités, avec 1 588 432 \$ en équivalents de trésorerie et un portefeuille d'investissements à revenu fixe de 1 362 670 \$. L'augmentation du solde des équivalents de trésorerie est attribuable à de solides résultats de fonctionnement, auxquels s'ajoute l'échéance, vers la fin de l'année, d'un certificat de placement garanti (CPG) qui a été transféré du portefeuille d'investissements vers un compte d'épargne à intérêt élevé pendant que le Comité des finances examinait des révisions à apporter à la politique d'investissement de l'ACPIR. Le solde des débiteurs a été ramené à presque zéro et les sommes à recouvrer étaient à jour. Les charges payées d'avance sont passées de 64 782 \$ à 116 307 \$, car les droits de licence associés au nouveau système de gestion de l'apprentissage ont été versés d'avance en mars 2017. Les comptes créditeurs et charges à payer ont été ramenés de 318 282 \$ à 196 083 \$ en raison du versement des indemnités de départ enregistrées au cours de l'exercice précédent. Les produits reçus d'avance sont tombés de 361 423 \$ à 243 704 \$ par suite du déplacement du CAIRP Exchange en octobre. L'actif net est passé de 2 055 719 \$ à 2 628 055 \$ grâce aux bons résultats de fonctionnement.

État des résultats

Les produits de l'Association sont passés de 2 662 175 \$ à 2 690 833 \$. Cette légère hausse est principalement attribuable à l'augmentation des produits tirés du perfectionnement professionnel (conférence annuelle et éducation continue), neutralisée en partie par une baisse des produits tirés du PQC. Cette augmentation découle surtout de l'élimination des rabais offerts au cours de l'exercice précédent et de la hausse du nombre d'inscriptions aux cours. La diminution des produits tirés du PQC s'explique par une baisse du nombre d'inscriptions au programme. Les cotisations des membres ont connu un léger recul en raison d'une diminution du nombre de membres payant une cotisation. Les revenus de placements sont passés de 2 408 536 \$ à 2 118 497 \$ en raison des pertes latentes comptabilisées par suite de l'augmentation des rendements du marché tout au long de l'exercice. L'ACPIR a déclaré des charges de 2 118 497 \$ au cours de l'exercice, comparativement à 2 408 536 \$ pour l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des charges administratives attribuable aux postes vacants pendant une partie de l'exercice, à la baisse des dépenses du PQC découlant du nombre moindre de participants et à la diminution d'un nombre de réunions en personne tenues par les comités. En dépit de l'augmentation du nombre de participants, les charges au titre des activités de perfectionnement professionnel ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison de l'emplacement des activités et des gains d'efficacité au chapitre de la programmation. En conséquence de l'écart positif entre les produits et les charges, l'ACPIR a enregistré un excédent de fonctionnement de 572 336 \$, soit un montant supérieur à l'excédent prévu et à celui de l'exercice précédent.

État de l'évolution de l'actif net

L'excédent de fonctionnement a entraîné une augmentation correspondante de l'actif net. Comme le montre clairement l'état de l'évolution de l'actif net, cette hausse a été enregistrée principalement dans la catégorie de l'actif net non affecté. L'activité au titre des immobilisations corporelles a été négligeable au cours de l'exercice.

État des flux de trésorerie

L'ACPIR a enregistré au cours de l'exercice une variation nette de 825 405 \$ au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Cette variation découle principalement de l'échéance d'un CPG dans son portefeuille d'investissements (533 366 \$). Le montant restant de 292 039 \$ représente la trésorerie générée par les activités de fonctionnement.

État de l'administration

Les charges d'amortissement ont diminué, parce que les améliorations locatives sont devenues pleinement amorties au début de l'exercice. Le solde des frais d'audit, d'avocats et de consultation a augmenté en raison des frais de recrutement et des coûts liés aux interventions devant les tribunaux. Les frais des comités ont nettement diminué en raison du nombre moindre de réunions tenues en personne. Les frais de communication ont eux aussi diminué, principalement en raison des dépenses engagées au cours de l'exercice précédent par le Groupe de travail sur la tarification. Les frais de bureau (impression, affranchissement, messagerie et frais divers) ont beaucoup augmenté, surtout en raison des investissements dans les améliorations technologiques, entre autres la mise à niveau du pare-feu, la mise en œuvre d'Office 365 ainsi que la programmation, la mise en œuvre et l'intégration d'une passerelle de paiement à sécurité accrue hébergée

par Moneris. Le loyer a augmenté à la suite de la négociation du nouveau taux de location au moment du renouvellement du bail en août 2017. Les salaires et charges sociales ont reculé de façon marquée en raison des postes vacants au début de l'exercice.

Résumé

Compte tenu de l'excédent enregistré au cours de l'exercice, les capitaux propres non affectés ont augmenté pour atteindre 1 389 369 \$. Si l'on ajoute les capitaux propres affectés de 1,2 million, le solde de l'actif net d'environ 2,6 millions de dollars place l'Association dans une situation financière très saine.

Lorsque j'ai accepté le rôle de trésorier il y a trois ans, l'ACPIR venait tout juste de subir une lourde perte. J'avais alors indiqué que le conseil d'administration et le Comité exécutif étaient déterminés à revenir à une gestion financière plus rigoureuse et à un meilleur rendement. Grâce à son personnel et à de nombreux membres dévoués, l'ACPIR a de nouveau une solide assise financière. Avec l'arrivée de Grant Christensen et de Steve D'Alessandro, je suis persuadé que la gestion financière est entre de très bonnes mains pour l'avenir. Mon mandat comme trésorier a été valorisant et j'aimerais remercier le conseil d'administration et le Comité exécutif de l'ACPIR ainsi que tous les membres et les employés de l'Association pour les efforts qu'ils ont déployés tout au long de mon mandat.

Craig Munro, CPA, CA, PAIR
Trésorier

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

**la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals /
l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Toronto (Ontario)
20 juin 2018

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de la situation financière

Au 31 mars	2018 \$	2017 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	1 588 432	763 027
Débiteurs	565	32 005
Frais payés d'avance	116 307	64 782
	1 705 304	859 814
Placements (note 4)	1 362 670	1 879 540
Immobilisations corporelles (note 5)	38 686	48 958
	1 401 356	1 928 498
	3 106 660	2 788 312
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	196 083	318 282
Produits reportés	243 704	361 423
	439 787	679 705
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	38 818	48 818
Incitatifs à la location reportés (note 8)	-	4 070
	38 818	52 888
	478 605	732 593
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	38 686	46 008
Grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités (note 9)	1 200 000	1 200 000
Non affecté	1 389 369	809 711
	2 628 055	2 055 719
	3 106 660	2 788 312

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



*Chantal Gingras, PAIR
Professionnelle agréée de l'insolvabilité et de la
réorganisation
Présidente*



*Craig Munro, CPA, CA, PAIR
Professionnel agréé de l'insolvabilité et de la
réorganisation
Trésorier*

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	1 186 825	1 194 838
Droits d'inscription à la conférence annuelle et parrainage	280 141	229 666
Frais de cours et d'examen du PQC	672 018	749 534
Frais des séminaires de formation continue et parrainage	502 793	404 594
Revenus de placements (note 10)	27 453	37 553
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	10 000	20 000
Autres	11 603	25 990
	2 690 833	2 662 175
Charges		
Administration (voir tableau)	1 546 803	1 729 144
Conférence annuelle	166 361	179 706
Cours et examens du PQC	217 685	270 001
Formation continue	177 648	209 685
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	10 000	20 000
	2 118 497	2 408 536
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	572 336	253 639

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités \$	Non affecté \$	2018 Total \$
Solde, au début de l'exercice	46 008	1 200 000	809 711	2 055 719
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(23 766)	-	596 102	572 336
Acquisition d'immobilisations corporelles	16 444	-	(16 444)	-
Solde, à la fin de l'exercice	38 686	1 200 000	1 389 369	2 628 055

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités \$	Non affecté \$	2017 Total \$
Solde, au début de l'exercice	75 492	1 200 000	526 588	1 802 080
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(40 734)	-	294 373	253 639
Acquisition d'immobilisations corporelles	11 250	-	(11 250)	-
Solde, à la fin de l'exercice	46 008	1 200 000	809 711	2 055 719

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	572 336	253 639
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :		
Amortissement	26 716	47 821
Intérêts inscrits à l'actif sur placements	(56 962)	(57 178)
Perte latente sur la juste valeur des placements	40 466	26 817
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(4 070)	(9 775)
	578 486	261 324
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des débiteurs	31 440	(11 637)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(51 525)	23 729
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	(122 199)	93 237
Diminution des produits reportés	(117 719)	(8 672)
Versement de bourses octroyées	(10 000)	(20 000)
	308 483	337 981
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 444)	(11 250)
Produits de la cession de placements	533 366	65 398
	516 922	54 148
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	825 405	392 129
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	763 027	370 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	1 588 432	763 027

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Tableau des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars	2018 \$	2017 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	26 716	47 821
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	140 752	57 218
Comités	136 245	196 378
Insol International	51 754	48 827
Communications	73 046	122 844
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers	208 922	158 048
Loyer (note 8)	145 181	128 342
Salaires et avantages sociaux	764 187	969 666
	1 546 803	1 729 144

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS / L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Notes complémentaires

31 mars 2018

Nature et description de l'organisme

La Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est un organisme sans but lucratif en vertu du paragraphe 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'année de cotisation à laquelle elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Conférence annuelle

Les produits tirés de la conférence annuelle sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

Parrainage

Les produits du parrainage d'événements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de parrainage perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Frais de cours, d'examen et de séminaires

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP/PAIR (« PQC ») et les produits des séminaires de formation continue sont comptabilisés dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(a) **Constatation des produits (suite)**

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les placements, des gains et pertes réalisés lors de la cession des placements ainsi que des gains et pertes latents sur les placements évalués en juste valeur.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

(b) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition et qui ne sont pas exposés à des risques significatifs de changement de valeur.

(c) **Incitatifs à la location reportés**

Les incitatifs à la location reçus comprennent les avantages au titre de la réduction du loyer et d'autres incitatifs à la location reçus en espèces.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée des baux originaux. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

(d) **Actif net investi en immobilisations corporelles**

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs à la location reportés utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements. La juste valeur est déterminée par référence au prix coté sur un marché actif.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association évalue s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers (suite)

Dépréciation (suite)

Lorsque l'Association détermine qu'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

Le montant de réduction de la valeur de l'actif financier est comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel il est déterminé.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, mais sans excéder le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

(f) Placements

Les placements sont composés de placements à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice ne sont pas classés dans les placements à court terme, car l'Association a l'intention de réinvestir les produits provenant de tous les placements à l'échéance dans de nouveaux placements.

(g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est constatée, elle est calculée en comparant la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'immobilisation corporelle est comptabilisée aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

Une perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

(h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

(i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seraient comptabilisés, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Débiteurs	X				
Placements	X			X	
Créditeurs et frais courus		X			

Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière. L'Association ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2018	2017
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 588 432	763 027
Débiteurs	565	32 005
Placements	1 362 670	1 879 540
	<u>2 951 667</u>	<u>2 674 572</u>

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les divers types de placements admissibles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Association couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement et à ses activités d'investissement et de financement prévues, et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

L'Association n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2018	2017
	\$	\$
Encaisse	105 679	224 597
Compte d'épargne-placement – 1,10 %	533 365	-
Compte de placement privilégié – 1,20 %	949 388	538 430
	<u>1 588 432</u>	<u>763 027</u>

4. Placements

	Quantité	2018	2017
	\$	\$	\$
La Banque de la Nouvelle-Écosse - 2,10 % - échéant le 12/10/17	500 000	-	524 555
Province de l'Ontario - 4,42 % - échéant le 11/03/19	387 319	374 545	371 826
Province de Québec - 4,38 % - échéant le 06/01/21	418 089	387 953	387 443
Province de Saskatchewan - 2,86 % - échéant le 05/30/22	325 393	292 736	292 040
Province de la Colombie-Britannique - 3,33 % - échéant le 08/23/24	365 390	307 436	303 676
		<u>1 362 670</u>	<u>1 879 540</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2018 Montant net \$
Matériel informatique	155 333	116 706	38,627
Mobilier et agencements	68 643	68 584	59
Améliorations locatives	299 787	299 787	-
	<u>523 763</u>	<u>485 077</u>	<u>38,686</u>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2018 Montant net \$
Matériel informatique	138 889	105 339	33 550
Mobilier et agencements	68 643	65 289	3 354
Améliorations locatives	299 787	287 733	12 054
	<u>507 319</u>	<u>458 361</u>	<u>48 958</u>

6. Crédoeurs et frais courus

	2018 \$	2017 \$
Fournisseurs et charges à payer	158 358	244 477
Dépôt de garantie	35 000	50 000
Bourse à payer	-	10 000
Sommes à remettre à l'État	2 725	13 805
	<u>196 083</u>	<u>318 282</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

7. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2018	2017
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	48 818	68 818
Bourses octroyées	(10 000)	(20 000)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>38 818</u>	<u>48 818</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu la somme de 88 818 \$ lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

8. Incitatifs à la location reportés

	Coût	Amortissement	2018
	\$	cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	73 820	73 820	-
Réductions de loyer	28 000	28 000	-
	<u>101 820</u>	<u>101 820</u>	<u>-</u>

	Coût	Amortissement	2018
	\$	cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	73 820	70 870	2 950
Réductions de loyer	28 000	26 880	1 120
	<u>101 820</u>	<u>97 750</u>	<u>4 070</u>

En vertu d'un bail pour ses locaux de bureau, l'Association a reçu des incitatifs à la location totalisant 101 820 \$ et qui sont constitués d'incitatifs à la location de 73 820 \$ et de réductions de loyer de 28 000 \$.

Au cours de l'exercice, l'amortissement des incitatifs à la location d'un montant de 4 070 \$ (2017 - 9 775 \$) a été porté au crédit du loyer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2018

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités

L'actif net de l'Association a été grevé d'affectations d'origine interne pour permettre à l'Association de réagir à des tendances financières ou autres qui pourraient influencer sur sa capacité à long terme d'atteindre ses objectifs stratégiques.

10. Revenus de placements

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie	10 957	7 192
Intérêts sur les placements	56 962	57 178
Perte latente sur la juste valeur des placements	(40 466)	(26 817)
	<u>27 453</u>	<u>37 553</u>

11. Engagement

L'Association s'est engagée à louer ses locaux à bureaux jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	\$
2019	156 055
2020	156 055
2021	156 055
2022	156 055
2023	158 208
Par la suite	<u>705 545</u>
	<u>1 487 973</u>

HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.



**ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**
CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS

277, rue Wellington Ouest / Wellington Street West
Toronto, ON M5V 3H2

Suivez-nous



www.cairp.ca/fr